

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2
LOT 14 : CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRE

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY

Représentée par M. Fabrice HURÉ, Maire
134, rue de la mairie
38960 Saint Étienne de Crossey

B - Identification du titulaire du marché public

SARL CISEPZ

20 bis, rue Guynemer
38100 GRENOBLE

N° SIRET : 054 501 291 00030

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

DÉMOLITION DE LA SALLE DES FÊTES & CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Lot 14 : Chauffage - Ventilation - Sanitaire

■ Date de la notification du marché public : 14 mai 2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 396 646,79 €
- Montant TTC : 475 976,15 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la Fiche de Travaux modificatif N° 14-02 validées par le maître d'ouvrage.

- FTM 14-02 d'un montant de 22 459,50 € HT – Validée par le maître d'ouvrage le 20/07/2026
Concernant l'adaptation du système de ventilation de la grande salle.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant N°01 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 1 773,10 €
- Montant TTC : + 2 127,72 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0,45 %

Montant du présent avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 22 459,50 €
- Montant TTC : + 26 951,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 5,67 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 420 879,39 €
- Montant TTC : 505 055,27 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Saint Étienne de Crossey, le

Fabrice HURÉ, Maire